

# AU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 25 janvier 2016 à 20H00 sous la présidence de monsieur Ludovic JULIEN, Maire, le Conseil Municipal s'est réuni en salle Annexe de la Mairie.

**Présents** : messieurs JULIEN, DUFREGNE, GUEULLET, RONCERET, DENIS, VOLAT mesdames DORIAT, EDELIN, PARIS, DUPOUX, AGUINET, FAVIER.

**Excusés** : Monsieur CHERION (pouvoir Monsieur JULIEN), Monsieur JUAN (pouvoir Madame EDELIN) Madame BELMILIANI (pouvoir Monsieur DUFREGNE)

**Secrétaire de séance** : Madame EDELIN

## **1) Contrat Communal d'Aménagement de Bourg**

Des membres de l'INRAP (Institut National de recherche Archéologique) sont venus le mercredi 20 janvier à Saint-Menoux en présence des élus de la commission travaux, du maître d'œuvre monsieur Truttmann et de l'entreprise Centre Voirie. Des sondages seront réalisés au début du mois d'avril, en fonction des résultats des fouilles archéologiques pourraient se dérouler ou non.

Le Conseil municipal adopte un avenant n°2 dit technique avec l'entreprise Centre Voirie. Il s'agit d'une modification de montant liée à une erreur dans l'avenant n°1.

L'entreprise Centre Voirie va être recontactée pour quelques finitions concernant la rue Saint-Germain, le fleurissement notamment (partie sous traitée par l'entreprise Trêve Lantana).

## **2) Projet de bâtiment périscolaire**

Un débat s'est instauré au sein de Conseil Municipal concernant le choix de la solution retenue pour la construction du bâtiment périscolaire, c'est-à-dire traditionnelle ou préfabriquée (modulaire). Ludovic JULIEN se prononce pour le bâtiment traditionnel qui présente un aspect plus durable dans le temps que le modulaire et qui pourra faire travailler des entreprises locales. Il évoque aussi des possibles problèmes de sonorité pour le modulaire. Daniel GUEULLET déplore qu'on ne puisse pas avoir plus de temps pour comparer les coûts et considère que des problèmes de sonorité sont aussi présents dans certains bâtiments traditionnels, que tout dépend du matériel utilisé dans les 2 options. Jean Paul DUFREGNE approuve le choix du Maire notamment les arguments sur la durée dans le temps du bâtiment et le bénéfice pour les entreprises locales en souffrance actuellement. Il convient que pour la sonorité du bâtiment tout dépend des matériaux utilisés. Concernant le modulaire il pense que c'est plus judicieux sur un bâtiment de moindre envergure comme le club house.

Résultat des votes :

Bâtiment traditionnel : 12 voix

Bâtiment préfabriqué : 1 voix (Daniel Gueullet)

Abstentions : 2 voix (Aurélia Paris, Cendrine Favier)

Le Cabinet Lerner Ménis et Noailhat a été choisi pour réaliser la maîtrise d'œuvre de ce projet après avoir été classé en tête par la commission d'appel d'offres de la commune, avec un taux de maîtrise d'œuvre à 8% sur un projet de 680 000 € HT soit un coût HT de 54 400€.

### **3) Club House**

Une consultation de maîtrise d'œuvre pour le projet de club house a été réalisée au mois de janvier. Le cabinet Lerner Ménis et Noailhat arrive en tête de cette consultation. Les élus doivent se prononcer sur une solution traditionnelle ou modulaire. Ludovic JULIEN se déclare favorable à une solution modulaire, le projet étant plus simple à réaliser avec moins de contraintes architecturales. Thibaut VOLAT s'interroge sur les contraintes liées au PLU. Jean-Paul DUFREGNE rappelle qu'elles sont identiques que ce soit pour le traditionnel ou le modulaire.

Résultat des votes :

Bâtiment traditionnel : 1 voix (Philippe Ronceret)

Bâtiment modulaire : 14 voix

### **4) Travaux de voirie**

Le Conseil municipal vote des travaux concernant la voirie communale pour un montant de 50 000 €. Une demande de subvention à hauteur de 30 %, globalisée sur 2 ans est sollicitée auprès du Conseil Départemental de l'Allier.

Les élus évoquent un possible reclassement de chemins ruraux goudronnés en voies communales.

### **5) Communauté de Communes en Bocage Bourbonnais**

Le Conseil Municipal décide de transférer les compétences suivantes à la communauté de communes en Bocage Bourbonnais :

- Création, aménagement, gestion et entretien de la future crèche de Bourbon l'Archambault située à la Gautrinière.

- Aménagement, gestion et entretien de la structure multi-accueil « La Courte Echelle » de Saint-Menoux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Jean-Paul DUFREGNE présente au Conseil Municipal le schéma de mutualisation réalisé par la communauté de communes. L'ensemble des élus donnent un avis favorable à ce rapport.

Il évoque aussi la possible labellisation du projet santé de la communauté de communes en Bocage Bourbonnais, ce qui permettrait de disposer d'aides plus conséquentes.

## **6) Personnel Communal**

Ludovic JULIEN dresse un bilan positif des 3 contrats emplois d'avenir de la commune : Grégory MARAIS, Stéphanie CHEHAMI, Lisa ADAM. Les jeunes agents se sont parfaitement intégrés dans les services municipaux. Ils ont aussi réalisé des formations ainsi que des préparations à des concours. Ludovic JULIEN souhaite pérenniser un poste dans le domaine administratif, un effectif de 2 personnes expérimentées est nécessaire pour maintenir la continuité du service public. Il s'agit d'un effort d'environ 22 000 € pour la commune.

Thibaut VOLAT demande à ce que l'on reste vigilant dans la qualité d'encadrement au niveau des nouvelles activités périscolaire (NAP). La commission enfance jeunesse se réunira prochainement afin de faire un point sur les NAP au sein de la commune.

Daniel GUEULLET regrette que l'on ne pérennise pas le poste d'employé technique, car l'agent en question s'est pleinement investi dans son travail ainsi que dans la vie du bourg. Pour Jean-Paul DUFREGNE, la municipalité a eu le mérite de jouer le jeu des emplois d'avenir et de donner une chance à ces jeunes ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Dès le début il n'était pas convenu de pérenniser ces 3 emplois. Ludovic JULIEN explique qu'il y a des besoins et qu'un nouveau contrat aidé sera recruté au sein des services techniques.

## **7) Divers**

- Un avis favorable est donné à Emmaüs pour l'installation d'un conteneur textile au niveau du point propre de la salle des fêtes.

- Un avenant avec le Centre de Gestion de l'Allier est adopté concernant l'hygiène et la sécurité.

- L'entreprise FLORIN a donné congé de son bail concernant le garage du Calvaire au 30 juin 2016. Les élus évoquent une possible réaffectation du fond du local afin de stocker du matériel communal.

- Corinne DUPOUX fait un point sur la fréquentation du site internet de la commune. Ce dernier est en progression.

- Les membres de la commission tourisme vont travailler au printemps sur une application « géocaching » qui pourrait être mise en place sur la commune.

Fin de la séance 23h.